

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier Concernant un tableau de
Verstraeten, représentant "Après l'enter-
rement" acquis par le Gouvernement.

N^o 4078

NUMÉRO
D'ORDRE

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE

I. G. 3344

Musée de l'Opéra -
"Après l'enterrement"
Tableau de Verstraeten

J. 4048

Bruxelles, le 26 janvier 1925

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après la réouverture du Musée Moderne, la Commission directrice, à la demande de Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, a mis à la disposition du département un certain nombre de tableaux que celui-ci a mis en dépôt dans des musées de provinces et autres Institutions.

J'ai hâte de vous dire que le tableau de feu votre père après l'enterrement n'est pas de ceux-là. La Commission directrice l'a fait déposer provisoirement dans les réserves de notre Musée avec d'autres tableaux, parce que les arrangements de nos galeries n'ont pas encore permis de les replacer dans les salles. Nous espérons que nos locaux pourront être agrandis. La Commission directrice est toujours maîtresse de prendre d'autres dispositions.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Henry Verstraete,
42 Rempart Kipdorp,
ANVERS.

HENRY VERSTRAETE

42 rempart Kipdorp
Anvers.

40-78

Monsieur le Conservateur,

Lors de mes récentes visites au Musée Moderne de Bruxelles, j'ai constaté à ma surprise que le tableau de feu mon Père, le peintre Théod. Verstraete, intitulé "Après l'enterrement", n'a pas encore été replacé quoique les travaux de restauration paraissent être terminés.

Il m'intéresserait beaucoup d'apprendre ce qui est advenu de cette oeuvre et quelles sont les intentions de la Commission du Musée à son égard.

Dans l'attente de la faveur de votre réponse je vous présente Monsieur le Conservateur,

mes salutations bien distinguées,

Henry Verstraete

Anvers le 9 janvier 1925

à Monsieur le Conservateur
du Musée de peinture Moderne
rue du Musée

Bruxelles.

N° 220

L'ART CONTEMPORAIN

D. 4078

EXPOSITION TH. VERSTRAETE - W. LINNIG

Reçu de Monsieur le conservateur du musée de Bruxelles
un tableau de Th. Verstraete représentant
"Après l'enterrement."
destiné à figurer à l'EXPOSITION VERSTRAETE-LINNIG, dans les Salles du
Cercle Royal Artistique.

Le dit tableau est assuré contre tous risques depuis son départ jusqu'à
sa rentrée pour la somme de 5000 francs.

Anvers, le 29 mai 1906.

L'ART CONTEMPORAIN,

Le secrétaire

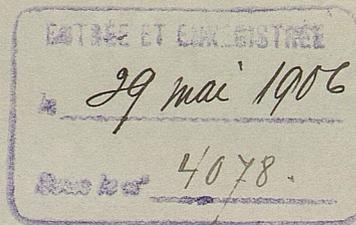
Branch

KUNST VAN HEDEN
L'ART CONTEMPORAIN

Anvers, le 1906.

TENTOONSTELLING | EXPOSITION
TH. VERSTRAETE — W. LINNIG

SECRETARIAAT | SÉCRÉTARIAT
35, EVERDYSTR. | RUE EVERDY, 35
ANTWERPEN | ANVERS



Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous aviser que les tableaux que vous avez bien voulu mettre à notre disposition pour l'Exposition Verstraete-Linnig seront pris en réception chez vous le par Monsieur Monner contre un récépissé signé par le soussigné. Secrétaire M. Fr. Franck.

Nous vous confirmons à cette occasion pour la bonne règle que notre Association assume l'obligation de supporter tous les frais et de faire assurer ces œuvres contre tous risques, tant de transport que d'incendie, vol, avarie, etc., par des assureurs de premier ordre pour la pleine valeur que vous nous avez indiquée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'Association L'ART CONTEMPORAIN.

Le Secrétaire adj

P. Monner

Monsieur le Conservateur
du Musée Royal des Beaux-arts
à Bruxelles.

TÉLÉGRAMME

TELEGRAM



REGISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.

Beheer van Telegrafen.



Commission
des musées
de peinture
Bruxelles

à (te) h. (uur) m.

Les indications de service sont inscrites en tête de l'adresse, quand il y a lieu. Elles figurent en toutes lettres ou en abrégé. De dienstaanwijzingen, als er zijn, worden vóór het adres geschreven en wel voluit of onder verkorten vorm.

Ci-après les abréviations admises pour les indications les plus usitées :

Hierna de aangenomen verkortingen voor de meest voorkomende aanwijzingen :

D. { Télégramme urgent. RP. { Réponse payée. CR. { Accusé de réception. XP. { Exprés payé.
 { Dringend telegram. { Antwoord betaald. { Kennisgeving van ontvang. { Bodè betaald.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).

Luidens art. 6 der Wet van 1^{er} Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Déposé à
Aangeboden te

arrivé à 14.1 N° 221
te

Je vous remercie pour
votre lettre du 3 Mai

Comité
Exposition
Versailles

TELEGRAM

17-1904

J. 4078

I Mai

A. M.

A. Weiss

Non so se l'ho da 7.

Parla con chi, in la

parte di vita allora

che per non

tenere in vita di persona

per figurare in Napoli

di lavoro e di Venetia

organizza per l'occasione

"L'arte contemporanea"

vedere, la notte /

Cont. st. offerta in

Musei & ^{cont. lab.} ~~opere~~

opere d'arte

9/

Honorable L. M.
 Order on bank of the
 savings bank
 La Banque de Commerce
 & d'Industrie, le
 Président de la société
 Ch. C. et son fils
 - C. G. Smith Jr
 Smith

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Bruxelles, le

mai

1906.

DIRECTION
DES
BEAUX - ARTS

N° 24571

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Messieurs,

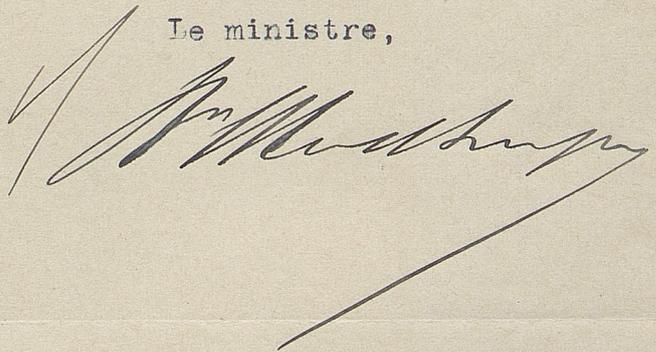
J. 4078

En réponse à votre lettre n°4078 du 25 de ce
mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que
je vous autorise à mettre à la disposition de
l'association "L'art Contemporain" à Anvers le
tableau par Théod. Verstraete intitulé "Après l'en-
terrement" qui fait partie des collections des musées
royaux de peinture et de sculpture.

Il est bien entendu que cette toile est destinée
à figurer à l'exposition d'ensemble de l'oeuvre de
Verstraete à Anvers et que toutes les mesures de
conservation et d'assurance seront prises aux
frais des intéressés.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le ministre,



A la commission directrice des musées royaux de peinture et de
sculpture,

Bruxelles.

J. 4048

2/14⁶ A.M. Minnich
de B.H.

en l'apocirien

x ste au

elle Velle, de

Je me l'h de
Vou par amant
de que l'art entre
prouve, à l'aveu
devenant à point
disposé, en l'au
de l'au l'ap' d'au,
le veuve ~~de l'au~~
de Je Venstrator
après du tollon
de l'ant. ite. entibub
après l'entessant
de appontement
en Morei

4.

M. L. Wierman,

Wm. Chase a em's

low record in

Wm. Chase a em's

in Wm. Chase a em's

Wm. Chase a em's

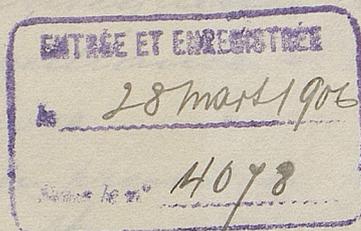
Wm. Chase

2
KUNST VAN HEDEN
L'ART CONTEMPORAIN

Antwerpen, den 26 Mars 1906.
Anvers, le

TENTOONSTELLING | EXPOSITION
Th. VERSTRAETE — W. LINNIG

4
SECRETARIAAT | SecrÉTARIAT
35, EVERDIJSTR. | RUE EVERDY, 35
ANTWERPEN | ANVERS



Messieurs,

*Verstraete
exposition*

L'Association l'Art Contemporain
à Anvers, a l'honneur de vous faire sa-
voir qu'elle organisera, vers le mois de
Juin prochain, une exposition consacrée
à l'œuvre du grand paysagiste Gk. Verstraete.

Dès à présent le concours des prin-
cipaux collectionneurs du pays nous est
assuré et il nous est permis d'augurer
le succès de ce salon qui continuera la
série des expositions rétrospectives orga-
nisées par l'Art Contemporain et inau-
gurée l'année dernière par l'exposition
Reyt. De Braekeleer.

Coutefois notre salon présenterait
une lacune s'il manquait à l'ensemble
des œuvres que nous réunissons le re-
marquable tableau de Verstraete qui
se trouve au Musée de Bruxelles et nous

nous

A Messieurs les Président et membres
de la Commission
du Musée Royal des Beaux-arts
à Bruxelles.

6.

nous permettons en conséquence de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'exposer cette œuvre.

Notre association prend à sa charge tous les frais qui en résulteront et fera assurer le tableau contre tous risques pour la valeur que vous voudrez nous indiquer. L'exposition aura lieu dans les locaux du Cercle Royal Artistique.

Nous espérons que vous voudrez bien nous accorder l'adhésion que nous sollicitons et dont nous apprécierions toute la valeur.

Veillez agréer, Messieurs, avec l'expression anticipée de nos remerciements, l'hommage de notre considération la plus distinguée.

pour l'art Contemporain

Le Secrétaire
G. Feijer

Le Président
M. Miron

4078

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 28 Janvier 1896.

DIRECTION
de

Beaux-Arts

N° 24571

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 3 de
mois écoulé, n° 4078, j'ai l'honneur de vous
faire connaître que le tableau de M. Verstracte,
intitulé "Après l'enterrement", est acquis
pour compte de l'Etat.

Je vous prie, en conséquence, de vou-
loir bien prendre les mesures nécessaires en vue
du placement de cette œuvre dans les galeries des
musées royaux de peinture et de sculpture de
l'Etat.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre,
Jules Dron

A la Commission directrice des
musées royaux de peinture et de sculpture
Bruxelles.

agréer, Messieurs, l'assurance
de ma parfaite
considération.

pour Theod. Verstraete

Henry Verstraete

D. 4078

Anvers, 19 Décembre 1895.

à la Commission directrice
des Musées de peinture et de
sculpture de l'Etat.

Bruxelles.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
informer que comme suite
aux instructions de Monsieur
le Ministre des Beaux-Arts,
je vous ai expédié aujourd'
hui franco, une boîte
contenant mon tableau inti-
tulé "Après l'enterrement"
que le Gouvernement m'a
fait l'honneur d'acheter
pour le Musée de Bruxelles.

D.S.V.P. -

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2078

M
D

Paris le 3 x^{le} M
à Monsieur le Ministre
de l'App. Culturel. de T. P
& de B. A.

EF

Pour satisfaire au
desir que Vous avez
bien voulu Me en faire
exprimer officieusement
par un membre
de la C. d'Art et d'Arch.
à propos de quelques affaires
à l'App. Culturel. de T. P.
Verhaete, un tableau
de l'art. de l'Etat
"après l'entêtement"
en vue de son acquisition
d'urgence pour la

3/

Collecteurs de l'Etat.

à la suite de l'appel
des délégués de la Commission
Sanctuaire, elle a favorisé
le plus grand nombre
d'individus de la
ville en question
à cet effet qu'un
acquittement était des.

Quelle pour le collecteur
de l'Etat -

Il représente dans
la pensée d'un des
recenseurs le plus intéressant
d'un jeune état et de
tous à qui il est
par sa représentation.

dans le Collecteur de
l'Etat.

Pour leur service
à la Ministère des
travaux publics et
autres etc. l'Etat
à son tour prison
d'après l'ancien
C. G. C. D.
à Paris
à son

Vendredi 29 nov. 95



Mon cher Emile

Je regrette beaucoup de ne pas avoir été chez moi lors de votre bonne visite. N'étant pas libre dimanche j'irai à Anvers demain m'acquitter de la mission dont M^r le président veut bien me charger.

A bientôt, mon cher Emile
et une bonne poignée de mains
Jal. Devrient

5.4078

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Administration
des Beaux-Arts

Bruxelles, le 24 Novembre 1895.

Mes bons amis Félix.

Le Ministre désirait que un Membre de la
Commission de Musée voulut bien se rendre d'urgence
à Owers, à l'Exposition Kerstraten, pour examiner
le tableau intitulé : Après l'enterrement, au
point de vue de son acquisition éventuelle pour la
Collection de l'Etat. Si, sur le rapport des Délégués,
la Commission pouvait donner officiellement son
avis, à sa prochaine réunion, le Ministre
serait disposé à acheter le tableau.

M. J. De Maesseneck se chargera volontiers, je pense,
d'aller à Owers samedi ou dimanche.

Croyez, Mes bons amis Félix, à mes meilleurs sentiments.

1895. — 38. — Imp. E. Daem. — 1665.

